

Concept de protection (activités scoutées et nuits)

Groupe scout Lac-Bleu

Quatrième version, 1 septembre 2020.

La plupart des éléments sont valables pour les activités scoutées du samedi ainsi que pour les camps. Les éléments en **orange** sont uniquement liés aux **camps** ou **week-ends** avec **nuits**.

0. Préambule

Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) a mis en place un concept de protection qui se fonde sur les conditions cadre des plans de protection pour les activités sportives établis par les Offices fédéraux du sport (OFSP), de la santé publique (OFSP) ainsi que Swiss Olympic. Il sert de base concrète pour ce présent document, concept de protection interne au Groupe scout Lac-Bleu à La Tour-de-Peilz.

Le concept de protection du Lac-Bleu sert de ligne directrice pour les activités scoutées et doit permettre leur déroulement en garantissant la conformité avec les directives de la Confédération en matière de protection contre le coronavirus.

1. Évaluation des risques

a. Symptômes d'infection

Les **participants et les Responsables ayant des symptômes de maladie ne peuvent pas participer aux activités scoutées** (notamment toux, difficultés respiratoires et/ou fièvre supérieure ou égale à 38° et/ou pertes soudaine de l'odorat et du goût). Ils restent à la maison, voire s'isolent. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses prescriptions.

Le Responsable de Groupe (RG) doit immédiatement être informé dans le cas où la personne est testée positive au COVID-19 et a participé à une activité scoutée.

b. Groupes à risque

La base du scoutisme est le volontariat. **La décision de participer et de s'engager se fonde sur la responsabilité individuelle**. Il est recommandé aux personnes particulièrement vulnérables de ne pas participer aux activités scoutées.

Les parents de participants appartenant à un groupe à risque décident de leur participation ou non aux activités scoutées. Ceci doit être discuté avec le médecin de famille / pédiatre traitant ainsi qu'avec le Responsable de Groupe pour l'établissement de mesures de protection individuelles.

Les Responsables appartenant à un groupe à risque décident eux-mêmes de leur engagement dans la maîtrise et de leur participation aux activités scoutées.



2. Infrastructures

a. Mesures générales d'hygiène

Se laver les mains régulièrement avec du savon.

A La Malègue, du savon liquide est fourni et des essuie-mains en papier sont disponibles. Les toilettes pour filles et garçons sont séparées.

En extérieur, des boilles d'eau et du savon biodégradable sont prévus. En cas d'activités sans point d'eau, une solution hydro-alcoolisée peut être utilisée sous la surveillance d'un Responsable.

b. Locaux

Les activités en extérieur sont privilégiées.

Les locaux sont aérés et nettoyés à la fin de chaque séance. Les objets régulièrement touchés tels que poignées et interrupteurs sont également nettoyés.

3. Activités

a. Distanciation sociale ou port du masque

Dans la mesure du possible, les Responsables gardent la distance sociale minimale entre eux et avec les participants.

Lors d'activités avec les enfants, il est difficile de respecter les règles de distance entre les enfants et les Responsables. Par conséquent, les **Responsables portent un masque** lorsque les distances ne peuvent pas être maintenues. **Cette règle s'applique également aux Cordées et Pionniers (PiCos)**. Les enfants (Lutins, Louveteaux, Éclaireuses et Éclaireurs) n'ont pas besoin de porter de masque.

Les règles de distanciation sociale doivent être respectées entre les parents et les Responsables.

b. Participants

Pour chaque activité, une **liste de présence** est établie.

Les rituels d'accueil et d'au-revoir sont adaptés afin que les règles sanitaires soient respectées.

Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participants en début d'activité et leur sont rappelés régulièrement.

L'arrivée et le retour des participants et des Responsables vers et depuis le lieu de l'activité se déroulent si possible en vélo ou à pied.

c. Repas

Se laver les mains avant et après les repas. Dans la mesure du possible, les participants ne vont pas en cuisine. Aucun aliment n'est proposé en libre-service.

La nourriture et les boissons ne doivent pas être partagées dans la même assiette ou le même verre.



d. Nuits sous tente

Dans la mesure du possible, le nombre de participants dormant dans une tente est diminué afin de laisser plus d'espace à chacun.

Entre les Responsables, la distance sociale est également prévue la nuit. Ainsi, le nombre de tentes est augmenté.

e. Transports publics

L'utilisation de moyens de transports individuels est privilégiée (en vélo, à pied, ...).

L'utilisation des transports publics est réduite. Une réservation de Groupe est effectuée à l'avance. Le port du masque est obligatoire dans les transports publics dès 12 ans. Des masques sont disponibles.

4. En cas de suspicion d'un cas de COVID-19

a. Pendant les activités

En cas de symptômes, le participant ou le Responsable est séparé du groupe et il est demandé à ses parents ou à ses proches de venir le chercher.

Un seul Responsable s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque si nécessaire.

La personne ayant des symptômes doit rapidement être examinée et testée par le personnel médical.

La pharmacie contient notamment des masques et un thermomètre.

b. Après les activités

Le Responsable de Groupe (RG) doit immédiatement être informé dans le cas où la personne est testée positive au COVID-19 et a participé à une activité scout.

5. Conclusion

En tant que scouts, nous avons une responsabilité envers la société. Tous les scouts respectent solidairement et de façon la plus responsable ce concept de protection.

Contact

Agami / Matthias Loup
Responsable de Groupe (RG)
rg@lac-bleu.ch
077 413 14 21